

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MARCIGNY

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt juin, à dix-neuf heures trente, le Conseil de la Communauté de communes de Marcigny, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes d'Anzy-le-Duc.

Etaient présents :

ANZY LE DUC	M. Jean Marc POMMIER
ARTAIX	M. Eric NEVERS
BAUGY	M. Patrice MICHAUD
	Mme Annette JANIN
BOURG LE COMTE	M. Stéphane LUCEAU
CERON	M. Michel JULIEN
CHAMBILLY	M. Thierry NIGAY
MARCIGNY	Mme Carole CHENUET
	M. Denis PROST
	M. Frédéric CHANDON
	Mme Monique CLEMENT
MELAY	M. Jean Claude DUCARRE
	M. Pascal MILLET
	M. Fréderic VERNUSSE
MONTCEAUX L'ETOILE	Mme Sophie BONNET
VINDECY	M. Didier CHAPON

Étaient excusés : Mme Bernadette BAILLY (pouvoir donné à Frédéric VERNUSSE)

M. Patrick PERRUCAUD (pouvoir donné à Denis PROST)
M. Georges PROST, représenté par Sophie BONNET
M. Christophe PEGON (pouvoir donné à Thierry NIGAY)
Mme Cathy BAILLY (pouvoir donné à Jean Marc POMMIER)
M. Louis PONCET (pouvoir donné à Jean Claude DUCARRE)

Mme Géraldine VERSTRAETEN

M. François RENARD

Monsieur Patrice MICHAUD est désigné secrétaire de séance, à l'unanimité.

Le Président ouvre la séance et remercie la Mairie d'Anzy le Duc pour la mise à disposition de la salle. Il procède ensuite à l'appel des présents. Le quorum étant réuni (16 présents, 5 pouvoirs, soit 21 votants), le Conseil peut valablement délibérer.

Le compte-rendu de la réunion du 11/04/2022 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION DU 20/06/2022

Affaires générales / finances :

Modification des statuts : prise d'une compétence optionnelle

Approbation de convention de partenariat financement poste ISG

Subventions aux associations

Etat consommation d'eau Brionnais Découvertes

Sollicitation d'une subvention au Conseil Régional pour usages innovants du numérique

Décision modificative budget principal

Convention de mise à disposition du DGS par la CC de Semur-en-Brionnais

Enfance / jeunesse / vie associative et sportive / communication :

Actualités de la commission

Economie / tourisme / culture :

Approbation du projet de développement touristique du canal de Roanne à Digoin

Vente de parcelles de terrain à la société RAVE (ZA du Champêtre)

Taxe de séjour 2023

Environnement / agriculture :

Annulation d'une redevance pro OM et créance éteinte

Vente des composteurs aux particuliers

Adoption du rapport d'activité 2021 service collecte des déchets

Validation d'un contrat aidé à la déchetterie

Travaux / habitat / patrimoine:

Avenants travaux gare

Sous-traitance lot n°5

Engagement des travaux réhabilitation pôle sports / loisirs / tourisme, site de la Gare

Approbation des travaux préparatoires au déménagement des locaux modulaires et à la remise en état du site de la place du champ de foire

Attribution de 4 aides complémentaires OPAH

Santé / social / séniors :

Actualités de la commission

Décisions du Président

Questions diverses

Affaires générales / finances

• Modification des statuts : prise de compétence supplémentaire

Suite à la décision du précédent conseil de participer au financement du poste d'intervenant social en gendarmerie (ISG), la Sous-préfecture préconise une harmonisation du support juridique entre les cinq Communautés de communes de l'arrondissement par la prise d'une compétence supplémentaire.

La compétence à adopter est la suivante : « En matière de la politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance : programmes d'actions définis dans le contrat de ville. »

C. CHENUET demande si cela ne va pas empêcher la commune de poursuivre la réalisation des actions en cours en matière de développement de la vidéoprotection et du diagnostic de sécurité. Le DGS répond qu'il est possible de définir un intérêt communautaire à cette compétence, afin de préciser les éléments relevant de la compétence de la communauté de communes.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la prise de la compétence supplémentaire et décide de définir un intérêt communautaire pour celle-ci. Il en adopte la définition suivante :

- Participation financière au poste d'Intervenant Social en Gendarmerie.
- Création d'un réseau de lutte contre les Violences Intrafamiliales (VIF).
- Création du Conseil Intercommunal de Sécurité et de la Prévention de la délinquance (CISPD).

• Subventions aux associations :

Le Conseil communautaire à l'unanimité accorde les subventions pour l'année 2022 aux associations suivantes :

Structures bénéficiaires	Subventions 2022	
Regard sur l'Art (manifestation 2022)	500,00€	
Association sportive collège (sur fonds écoles de sports)	500,00€	
Sud Foot 71 (sur fonds écoles de sports)	1 000,00 €	
Amicale des donneurs de sang Marcigny	350,00€	
Amicale Boules Chambilly	450,00€	

Pour la demande de subvention transmise par l'association Charolais Brionnais en Transition, le Conseil communautaire souhaite, avant de se prononcer, qu'elle vienne présenter ses actions lors de sa prochaine réunion.

• Etat consommation d'eau Brionnais Découvertes :

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le remboursement à Brionnais Découverte de la surconsommation d'eau liée à la fin des travaux de la gare pour un montant de 160 euros.

• Sollicitation d'une subvention au Conseil Régional pour usages innovants du numérique :

Le 11/04/22, le Conseil a approuvé le développement d'une application mobile d'informations locales en commun avec la Communauté de communes de Semur en Brionnais. Une subvention d'investissement peut être sollicitée auprès du Conseil régional dans le cadre du règlement « usages innovants du numérique ». Pour être éligible la demande doit être commune aux deux collectivités.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité valide le portage du projet et des demandes de subventions par la Communauté de communes de Semur en Brionnais.

• Décision modificative budget principal :

Le Conseil Communautaire à l'unanimité adopte la décision modificative n°1 au budget principal pour terminer le paiement des factures de la 1^{ère} tranche des travaux de la gare.

Article	Libellé	Montant
2313-1808	Projet gare Marcigny tranche 2	-260 000 €
2313-1805	Projet gare Marcigny tranche 1	+200 000 €
2184-1805	Mobilier gare Marcigny	+30 000 €
2188-1805	Equipements divers gare Marcigny	+30 000 €
Total dépenses – investissement		0,00 €

• Convention de mise à disposition du DGS par CC de Semur-en-Brionnais

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la convention de mise à disposition du DGS, par la Communauté de Communes de Semur en Brionnais à effet au 01/01/22 pour une durée de 3ans, soit jusqu'au 31/01/24.

La convention prévoit le versement d'une participation de 3175 €/mois. Elle comprend, pour la quotité du temps de travail mis à disposition, l'ensemble des éléments de la rémunération et des charges sociales et patronales versées par la Communauté de communes de Semur en Brionnais.

Petite enfance / jeunesse / vie associative et sportive / communication

Informations commissions

- Mise en œuvre CTG : réflexion sur le poste de chargé de coopération, avec accord de la CAF pour prise en charge à hauteur d'un 0.8 ETP.
- Une rencontre a eu lieu le vendredi 17 juin avec la nouvelle directrice de Brionnais découvertes, Mme CHEVENIER.
- Ce lundi 20 juin, l'entreprise DECORTES a commencé les travaux de transfert des modules de la Micro-Crèche. C. CHENUET demande s'il y a besoin d'organiser la circulation pendant les travaux. Il est répondu que oui. Elle demande également comment les arrivées électriques seront traitées, car la Marie de Marcigny souhaite transférer à cet endroit le point de vidange des camping-cars. Les bornes devront donc être alimentées en eau et en électricité.

Economie / tourisme / culture

• Approbation du projet de développement touristique du canal de Roanne à Digoin :

Le Conseil Communautaire exprime à l'unanimité son soutien au projet de développement touristique du canal de Roanne à Digoin porté par l'association « le Canal de Roanne à Digoin ». En tant que président de l'association, JC. DUCARRE remercie le Conseil pour ce soutien.

• Vente de parcelles de terrain à la société RAVE (ZA du Champêtre)

La société RAVE a transmis un courrier le 23/03/2022 à la Communauté de communes dans lequel elle fait part de son intérêt pour acquérir les lots 17 à 22, pour une surface totale de 13 390 m²sur la Zone communautaire du Champêtre. Cette implantation est destinée à l'extension des surfaces logistiques du groupe RAVE sur le département de la Saône et Loire et à la prise en compte d'éventuelles prestations logistiques pour des clients extérieurs.

Elle envisage d'y construire un bâtiment à usage de bureau et de logistique de 8000 m² (7500m² de stockage, 4 quais de débarquement et chargement pour poids lourds et 100 m² de bureaux) d'acquérir les lots 17 à 22, pour une surface totale de 13 390 m². Le démarrage de l'activité opérationnelle est envisagé à l'été 2023

La société RAVE interroge la Communauté de communes sur les voies d'accès à la zone, estimé à un trafic de 15 à 20 PL/jours en réalisant un accès plus direct depuis l'entrée principale de la zone via le lot 23. Cela n'étant pas permis par la carte communale de Baugy, différentes options doivent être étudiées : soit modifier la carte communale, soit prévoir un zonage le permettant dans le futur PLUI communautaire en cours d'élaboration.

P. MICHAUD se pose la question des accès sur la route départementale 982. C. CHENUET demande de prendre l'attache des services départementaux pour étudier les impacts sur la circulation au niveau de l'échangeur.

Le Conseil Communautaire donne, à l'unanimité, un avis favorable à la proposition de la société RAVE. Le prix de vente des terrains, entièrement viabilisés et immédiatement disponibles sont de 12,50 € le mètre carré hors TVA sur la marge. Il émet également un point de vigilance sur les éventuels coûts de la nouvelle voirie d'accès aux poids lourds.

Taxe de séjour 2023 :

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la révision des tarifs 2023 de la taxe de séjour :

Catégories d'hébergement	Tarifs à compter du 01/01/2023
Palaces	
Hôtel de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	
Hôtel de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	

Hôtel de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,50€
Hôtel de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles	0,50€
Hôtel de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,50€
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4, et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacement dans des aires de campingcars et parcs de stationnement touristiques par tranche de 24h	0,50€
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20€
Hébergement sans classement ou en attente de classement, à l'exception des hébergements de plein air	5%

Environnement / agriculture

• Annulation d'une redevance pro OM et créance éteinte :

Le Conseil communautaire valide à l'unanimité :

- L'annulation redevance pour un montant de 58 euros émise deux fois pour la Société
 « Construction Bois » (M. Thomas BROSSET) de Chenay-le-Châtel.
- L'inscription en créance éteinte suite à une décision judiciaire « clôture pour insuffisance d'actifs » une dette de 55 euros (redevance professionnelle de 2017).

• Vente de composteurs aux particuliers :

Le Conseil communautaire approuve la vente aux particuliers des composteurs au prix de 40 euros. T. NIGAY indique que les composteurs sont achetés au prix de 52 euros, la différence est prise en charge par le budget OM.

• Adoption du rapport d'activité 2021 du service de collecte des déchets :

Le Conseil communautaire approuve le rapport d'activité 2021 du service de collecte des déchets. Il sera transmis aux communes membres de la Communauté de communes. T. NIGAY souligne que 4 092 tonnes de déchets ont été produites au total en 2021 (+ 648 tonnes par rapport à 2020). Point positif : 57% des déchets sont valorisés. Il évoque enfin les résultats très satisfaisants du passage au C0,5, avec une baisse de 45 tonnes d'OM collectées depuis février. Les non-recyclables en déchetterie reculent aussi de 40 tonnes.

• Validation d'un contrat aidé à la déchetterie :

Le Conseil communautaire valide la conclusion d'un contrat aidé de 30h pour la déchetterie afin de renforcer l'équipe. Ce nouvel emploi est nécessaire pour que l'agent titulaire ne se retrouve seule puisque l'agent actuel ne renouvelle pas son contrat. Les conditions des emplois aidés sont à la baisse avec une prise en charge de seulement 20h à 40% contre 30h à 80% pour les contrats précédents.

Travaux / habitat / patrimoine

• Travaux gare – approbation d'avenants :

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité les avenants suivants pour la 1^{ère} tranche des travaux du site de la gare :

- Lot n°4 charpente, bardage bois, couverture tuiles » : avenant en moins-value de 3 190 € HT, soit 2,66% du montant du marché.
- Lot n°5 charpente métallique : avenant en moins-value de 9 381 € HT, soit 3,26% du montant du marché.
- Lot n°07 menuiseries extérieures : avenant en moins-value de 2 982,80 € HT et un avenant en plus-value de 3 585 €, soit au final une plus-value de 602,20 € (0,22 % du montant du marché).
- Lot n°15 électricité : avenant en plus-value de 6 644,20 € HT, soit 5,24% du montant du marché.

• Sous-traitance lot n°5, travaux gare :

Le Conseil Communautaire approuve le montant définitif de la sous-traitance réalisée par Loire Isolation Bardage Etanchéité pour le compte de l'entreprise Atelier Bois de 14 648.75 HT.

• Engagement des travaux du pôle « sport / loisirs / tourisme » site de la gare :

Les actualisations des prix des marchés conclus en 2019 lors de la consultation des entreprises ont entraîné une plus-value de 126 737 €. Ce montant comprend aussi l'installation des panneaux photovoltaïques nécessaires pour atteindre les seuils de performance énergétique demandés par le Conseil régional en contrepartie de la subvention accordée.

Face à cette hausse, une réflexion a été menée avec le maître d'œuvre pour identifier des possibilités d'économies. L'aménagement intérieur du château d'eau a ainsi été jugé non essentiel. Il sera conservé et restauré uniquement à l'extérieur (soit une économie de près de $60\ 000\ \mbox{\em E}$).

Avec cette moins-value, le montant de travaux est estimé à 935 460 €, hors maîtrise d'œuvre. Les subventions obtenues s'élèvent à 710 000 €.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité approuve l'engagement sur ces nouvelles bases les travaux de construction du pôle sports, loisirs, tourisme, sur le site de la gare.

• Approbation des devis pour les travaux préparatoires déménagement des locaux modulaires de la Micro-Crèche :

F. VERNUSSE quitte la séance.

Le Conseil communautaire valide à l'unanimité les devis des entreprises BOURGEON et VERNUSSE pour la réalisation des travaux préparatoires au déménagement des locaux de Marcigny à Melay, aux travaux d'aménagement des extérieurs à Melay et ceux de remise en état du site du champ de foire à Marcigny, pour des montants respectifs de $33\,467\,\mbox{\ensuremath{\ensuremath{\mbox{\ensuremath{\mbox{\ensuremath{\mbox{\ensuremath{\mbox{\ensuremath{\ensuremath{\mbox{\ensuremath{\ensuremath{\mbox{\ensuremath{\ensure$

Le plan de financement de l'opération est établi de la façon suivante :

Dépenses HT		Recettes	
Maitrise d'œuvre	2 890 €	Subvention CAF (80%)	55 350 €
Prestation DECORTES pour transfert modules	26 400 €	Autofinancement CCM (20%)	13 387 €
Travaux BOURGEON	33 467 €		
Travaux VERNUSSE	6 430 €		
Total opération	69 187 €	Total opération	69 187 €

• Attribution de quatre aides complémentaires OPAH :

Le Conseil communautaire attribue à l'unanimité une aide de 1 000 € à cinq propriétaires occupants au titre de l'adaptation des logements au handicap ou au vieillissement dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) :

- M. et Mme Roger DESPLANCHE, Marcigny
- M. et Mme Jean Philippe NASSISI, Anzy le Duc
- Mme Marie Elisabeth VALANCOGNE, Céron
- Mme Marguerite THOMAS, Anzy le Duc
- M et Mme Gérard LEGROS, Melay

Santé / social / séniors :

- Actualités de la commission par JC. DUCARRE
 - Portage de repas : l'agent titulaire a eu un accident lors de son travail, il convient de lui de trouver un remplaçant en urgence. Après appel à candidatures, une dizaine a été reçue, des entretiens auront lieu dans la semaine. En attendant, les bénévoles ont été sollicités.
 - Recrutement médecins : bilan positif de l'accueil du médecin espagnol. La réponse attendue est différée. Contacts actifs du Cabinet LABORARE pour trouver un autre médecin ou cas où le premier ne viendrait pas.
 - MSP: l'enquête publique a conclu un avis positif pour le déclassement de la place du domaine public. La procédure de vente est en cours chez le notaire et devrait aboutir très prochainement. Le dossier de permis de construire est en bonne voie et pourrait être déposé en Mairie d'ici la fin du mois, voire début juillet. La consultation des entreprises est prévue courant de l'automne 2022 pour début des travaux au 1^{er} trimestre 2023.

Questions diverses:

 Guide Eco-citoyen: la Communauté de communes a été sollicitée par un éditeur pour réaliser un Guide Eco-citoyen pour valoriser le territoire et mettre en évidence les bonnes pratiques environnementales de la Communauté de communes. Plusieurs articles ont été rédigés: transport écologique, OPAH, OM, PAV, déchetterie, actions sensibilisation environnement, valorisation de la dotation de vélos électriques par Emile HENRY... Le guide se finance par la publicité, il n'y a aucun coût pour la Communauté de communes. Sa sortie est prévue d'ici la fin de l'année.

• PCAET (plan climat air énergie territoire): la Communauté de communes Brionnais Sud Bourgogne a commencé une démarche d'élaboration d'un plan climat air énergie territoire. Même si elle n'est pas concernée par cette obligation légale (réservée aux EPCI de plus de 20 000 habitants) elle a souhaité engager cette action pour disposer d'un état des lieux, sur son territoire, des consommations énergétiques, des productions d'énergies renouvelables, des émissions de gaz à effet de serre et de la qualité de l'air. Ce diagnostic permet de mettre en évidence des pistes d'améliorations afin d'établir une stratégie et des priorités d'actions. Cette mission a été confiée à une stagiaire recrutée pour 6 mois. Malheureusement, le travail n'est pas terminé et a mis en évidence la question du périmètre d'étude.

En effet, pour avoir une vue plus représentative, une telle démarche a davantage de sens si elle est conduite sur un territoire plus large. Suite à leurs échanges, les présidents des trois Communautés de communes du Brionnais ont convenu d'avoir une démarche volontariste, en conduisant cette étude PCAET sur l'ensemble du périmètre de 3 EPCI.

Pour ce faire, les 3 CC vont proposer à cette stagiaire un nouveau stage de 6 mois, afin de lui permettre de terminer son travail, tout en l'élargissant aux deux autres territoires. La Communauté de communes de Semur-en-Brionnais portera le stage, auquel celle de Marcigny participera financièrement (le stage étant rémunéré compte tenu de sa durée). Le Conseil sera amené à valider cette participation financière lors de sa prochaine réunion.

- **Mobilité**: le président a élaboré un questionnaire pour pouvoir mieux connaître les habitudes des habitants du territoire, via une diffusion sur site, réseaux et intégration dans le guide écocitoyen. Il propose aux délégués de relire le questionnaire et de lui faire remonter les remarques.
- Compétence GEMAPI: des contacts ont été pris avec des organismes gestionnaires limitrophes de la Communauté de communes pour voir comment gérer la compétence via des extensions de leurs périmètres. Des courriers ont été envoyés en ce sens au SYMISOA et à la Roannaise de l'Eau (attente de réponse).
- Point sur le dossier DA SILVA: le président rappelle qu'en 2004, la Communauté de communes a vendu une parcelle à M. DA SILVA avec un engagement de sa part à construire un bâtiment de 850 m² à usage de garage automobile. Celui-ci n'a jamais été construit et la parcelle s'est peu à peu transformée en stockage illégal de véhicule hors d'usage (VHU), avec toutes les nuisances que cela entraîne aussi bien pour la commune que la Communauté de communes.

Afin que cette entrée de ville retrouve un aspect plus qualitatif, la Communauté de communes, en collaboration étroite avec la Mairie de Marcigny, a engagé des démarches auprès de la DREAL pour obtenir le retrait des VHU. D. PROST retrace toutes les démarches menées depuis 2020 et déplore que les communications avec les services de l'Etat ne soient pas simples. L'action communautaire a cependant permis qu'un grand nombre de VHU soient évacués depuis quelques mois. Les voitures qui restent sur le site ne sont plus considérées comme des véhicules hors d'usage.

C. CHENUET indique que, même s'il n'y a plus de véhicule hors d'usage sur le site, il est hors de question d'avoir des véhicules sur la parcelle. La priorité est plutôt d'améliorer cette entrée de la ville. D. PROST émet l'intérêt de mettre un emplacement réservé sur toute la parcelle dans la perspective du PLUI.

JC DUCARRE précise que la voie contentieuse est aussi laborieuse que la voie diplomatique suivie pendant de très nombreuses années lors de sa présidence. Il est favorable à prendre des dispositions dans le futur PLUI afin de retrouver la maitrise de cette parcelle et finaliser aussi le maillon manquant de la voie verte.

• Bâtiment de la gare :

- O JC. DUCARRE a trouvé très intéressante la visite des locaux du site de la gare organisée lors de la dernière commission habitat. Il émet l'idée d'organiser une visite pour les élus municipaux pour découvrir et mieux connaître les occupants du site. Il est important que les associations soient mieux connues et mieux identifiées. D. PROST souscrit à cette demande et propose de l'ouvrir aussi aux élus communautaires.
- O JM. POMMIER précise que le système de chauffage/refroidissement au sol dans la crèche est compliqué à gérer. La température est basse le matin (17°) tandis qu'en journée la température voisine les 22°. Les responsables de la crèche indiquent que la PMI demande à ce que la température dans les lieux de repos soit de 20°. JM POMMIER demande aux délégués communautaires d'interroger les familles qui fréquentent la structure pour avoir leur ressenti sur la température.

Décisions du Président

Communication des décisions prises depuis la réunion du 11 avril 2022 dans le cadre de la délégation d'attributions au Président définie par l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil communautaire du 29 juin 2020.

- Décision 2022-10 : fourniture d'électroménager, Kit superposition pour lave-linge et sèche-linge pour la Micro-Crèche sur le site de la gare
- Décision 2022-11 : fourniture d'un téléviseur pour l'Espace Ados
- Décision 2022-12 : facturation de gobelets réutilisables
- Décision 2022-13 : fournitures équipements de puériculture Micro-Crèche
- Décision 2022-14 : pose d'une clôture pare ballon au terrain Agorespace à Marcigny
- Décision 2022-15 : achat de mobiliers et fournitures de bureau pour le Point Info Jeunes
- Décision 2022-16 : fournitures et installation de mobilier Micro Crèche

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22h45.



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MARCIGNY

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 JUIN 2022

Affaires générales / finances :

DEL01_CC20_06 : Modification des statuts : prise d'une compétence optionnelle

DEL02 CC20 06 : définition d'un intérêt communautaire

DEL03 CC20 06: Approbation de convention de partenariat financement poste ISG

DEL04_CC20_06: Subventions aux associations

DEL05_CC20_06: Remboursement consommation d'eau Brionnais Découvertes

DEL06_CC20_06: Portage du projet d'application mobile d'informations

DEL07_CC20_06: Décision modificative n°01 budget principal

DEL08_CC20_06 : Convention de mise à disposition du DGS par la CC de Semur-en-Brionnais

Enfance / jeunesse / vie associative et sportive / communication :

Néant

Economie / tourisme / culture :

DEL09_CC20_06 : Soutien au projet de développement touristique du canal de Roanne à Digoin

DEL10_CC20_06 : Vente de parcelles de terrain à la société RAVE (ZA du Champêtre)

DEL11_CC20_06: Taxe de séjour 2023

Environnement / agriculture :

DEL12_CC20_06: Annulation d'une redevance pro OM et créance éteinte

DEL13_CC20_06: Vente des composteurs aux particuliers

DEL15_CC20_06 : Adoption du rapport d'activité 2021 service collecte des déchets

DEL20_CC20_06 : Validation d'un contrat aidé à la déchetterie

Travaux / habitat / patrimoine:

DEL14_CC20_06: Avenants travaux gare

DEL16_CC20_06: Modification sous-traitance lot n°5

DEL17_CC20_06 : Engagement des travaux réhabilitation pôle sports / loisirs / tourisme, site de la Gare

DEL18_CC20_06 : Approbation des travaux préparatoires au transfert des locaux modulaires et à la remise en état du site de la place du champ de foire

DEL19_CC20_06: Attribution de 4 aides complémentaires OPAH

Santé / social / séniors :

Néant